



HAL
open science

Le monastère de Saint-Macaire et la politique des ducs d'Aquitaine à la fin du XI^e siècle

Frédéric Boutouille

► **To cite this version:**

Frédéric Boutouille. Le monastère de Saint-Macaire et la politique des ducs d'Aquitaine à la fin du XI^e siècle. L'Entre-deux-Mers et son identité, Sixième colloque tenu à Saint-Macaire, CLEM-Mouvement pour la sauvegarde et la rénovation de Saint-Macaire, Sep 1997, Saint-Macaire, France. pp.15-21. hal-01793258

HAL Id: hal-01793258

<https://hal.science/hal-01793258>

Submitted on 13 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le monastère de Saint-Macaire et la politique du duc d'Aquitaine à la fin du XI^e siècle

FRÉDÉRIC BOUTOULLE

U.M.R. Ausonius. Institut de recherche sur
l'Antiquité et le Moyen Âge. - c/5607 du C.N.R.S
Maison de l'archéologie,
Université de Bordeaux III-Michel de Montaigne

LE monastère de Saint-Macaire attesté aux XI^e et XII^e siècles est surtout connu pour les relations tumultueuses qu'il entretenait avec l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux de 1120 à 1165, au terme desquelles les moines qui y vivaient durent accepter la sujétion à l'abbaye bordelaise et la conversion de leur établissement en un simple prieuré⁽¹⁾. L'essentiel sur cette question ayant été écrit, il a paru plus opportun de porter le regard sur le siècle précédant cette affaire, le XI^e, tant les conclusions qui ont été tirées du dossier de textes se rapportant à cette époque sont sujettes à la critique.

Il s'agit de voir dans quelle situation se présentait ce monastère lorsqu'il apparaît dans les actes de la première moitié du XI^e siècle, quels étaient les antécédents que les moines de Sainte-Croix de Bordeaux pouvaient faire valoir pour exiger au XII^e siècle l'obédience sur les Macariens, et comment à la lumière de ces conclusions, on peut mieux comprendre l'attaque puis la destruction de la ville par le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, en 1096.

Le matériel documentaire est assez maigre. L'essentiel des sources sur cette question provient d'extraits de cartulaires : trois actes du cartulaire de Sainte-Croix datés de 1027, 1043 et 1096, et une allusion dans une pièce de 1120 ; deux actes de La Sauve-Majeure datés des années 1079-1080 ; un acte du cartulaire de Sainte-Foy de Conques daté de la fin du XI^e siècle, un autre de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély daté de 1096. Enfin dans un autre genre, un passage de l'*Historia Pontificum et comitum Engolimensis*, (l'Histoire des évêques et des comtes d'Angoulême) nous a fourni des renseignements complémentaires. Au total, on le voit, le dossier se compose d'une dizaine de textes, ce qui n'est pas si mal pour une période qui, dans la région, a laissé peu de traces écrites. Il faut également signaler que pas un de ces textes n'émane du monastère de Saint-Macaire. Les archives que les moines possédaient au début du XII^e siècle pour contrer les prétentions de Sainte-Croix ont disparu depuis cette époque. Nous ne verrons donc, à titre d'avertissement, qu'un aspect de la question.

I. SAINT-MACAIRES DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XI^e SIÈCLE : DES MENTIONS SUSPECTES ET DES SUPPOSITIONS

Deux textes extraits du cartulaire de Sainte-Croix de Bordeaux, datés de 1027 et 1043, attestent de l'existence d'un monastère à Saint-Macaire. Or ces mentions ne constituent pas de véritables preuves car elles appartiennent à deux faux.

1. LA FAUSSE DONATION DE 1027

Le premier texte citant Saint-Macaire est la fausse donation de 1027⁽²⁾. Selon ce document, Guillaume, «comte d'Aquitaine et duc de Gascogne», et son épouse Aremberge auraient donné la sauvegarde et l'alleu (de Sainte-Croix) libre de toute mauvaise exaction ou rapine, la chapelle Saint-Laurent (*cella*) où reposait le corps de saint Macaire, avec les dîmes, les justices et les coutumes sur terre et sur mer, la *cella* de Sainte-Marie de Macau⁽³⁾, avec la sauvegarde, l'île adjacente, les padouens sur terre et sur mer, ainsi que la *cella* de Saint-Hilaire du Haillan⁽⁴⁾, ses dîmes et les padouens. Deux autres versions de cette donation existent dans les *Rôles Gascons* et la *Gallia Christiana* comportant des nuances importantes

et résultant d'une falsification faite en 1242⁽⁵⁾.

Pour ces dernières versions, les remaniements de la donation de 1027 sont clairement identifiables et trahissent les préoccupations des faussaires. Pour Saint-Macaire, par exemple, alors que la version du cartulaire signalait *decima et omnes res, jus de terra et de mare et cum justicia*, les *Rôles Gascons* précisent et ajoutent *et cum justicia sanguinis et de omnes res cum pedagio*. L'insistance sur la justice du sang, notion qui n'apparaît pas au XI^e siècle formulée de cette façon, est à mettre sur le compte des disputes qui opposaient au début du XIII^e siècle les moines de Sainte-Croix et le vicomte de Benauges à propos de la juridiction sur Saint-Macaire. Les moines de Sainte-Croix ont, en falsifiant la version de la donation de 1027, tenté d'obtenir du roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, Henri III, la reconnaissance de leurs revendications.

La donation que nous présente le cartulaire de Sainte-Croix n'est pas moins suspecte. Le donateur cité dans le protocole initial ne peut être à la fois duc d'Aquitaine et de Gascogne, car en 1027, les ducs d'Aquitaine n'avaient aucun droit sur Bordeaux encore aux mains de Sanche-Guillaume, comte de Bordeaux et duc de Gascogne, jusqu'à sa mort en 1032. Dans le dispositif de cet acte on trouve à deux reprises le terme de *salvitates*, or il n'a pas encore été relevé de sauvetés avant le développement du mouvement de paix après 1035. Quant au protocole final, il est réduit à une indication de datation de construction douteuse, présentant par ailleurs une faute grammaticale. « Cette donation, est-il écrit, a été faite l'année 1027 de l'Incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ, les monastères se tenant ensemble (*assistente monasteriis*), Sainte-Croix, en premier, Sainte-Marie de Soulac et Saint-Macaire

ainsi que d'autres églises ; Gombaud étant abbé et Godefroy archevêque de Bordeaux »⁽⁷⁾. Cette dernière partie, reprise dans la version des *Rôles Gascons* et dans la *Gallia Christiana*, avait éveillé l'attention de la chancellerie anglaise qui avait constaté en 1242 le caractère vicieux du latin. Nous avons donc un texte dont chacune des parties principales éveille de sérieux soupçons. Il s'agit d'une forgerie.

2. LA DONATION D'AMA, COMTESSE DU BORDELAIS ET DU PÉRIGORD EN 1043

Saint-Macaire est encore cité dans un autre acte du cartulaire de Sainte-Croix, daté de 1043. Par cette charte, Ama, comtesse de Bordeaux et de Périgueux, a donné au monastère construit en l'honneur de Sainte-Marie de la-Fin-des-Terres (à Soulac⁽⁸⁾), des biens qu'elle possédait « Entre-Dordogne » dans un lieu que nous n'avons pu localiser, appelé Médrins⁽⁹⁾.

La structure de l'acte pose certes moins de problèmes que le précédent. Aucun des éléments du protocole initial (invocation et suscription) ainsi que du dispositif n'utilise un vocabulaire ou des expressions qui ne soient pas du début du XI^e siècle⁽¹⁰⁾. C'est dans le protocole final qu'il est question de Saint-Macaire, mais comme on va pouvoir le constater, c'est là que se trouvent les difficultés. Cette eschatocole est de construction douteuse. Elle ne comporte pas de souscription (ni de l'auteur, ni des témoins), mais une indication de date étrangement bâtie, où apparaît, dans les mêmes termes et avec la même faute grammaticale, l'union des trois monastères. « Cette donation a été faite l'année de l'Incarnation du Seigneur 1043, Henri étant roi des Francs, l'archevêque Geoffroy, dont la sagesse et l'honnêteté brillent d'une incomparable lumière, étant pourvu du siège de la sainte Eglise de Bordeaux, le seigneur

Gombaud étant abbé, les monastères se tenant ensemble (*assistente monasteriis*), en premier Sainte-Croix puis Sainte-Marie, à qui est donné cet héritage, et Saint-Macaire »⁽¹¹⁾.

Ce don est moins suspect que le premier. En effet, seule la partie finale est défectueuse, le reste offrant toute les garanties diplomatiques que l'on attend d'un document de cette période. De plus, nulle part dans cette charte, avant le protocole final, Soulac ne paraît lié à Sainte-Croix. Un faussaire n'aurait pas manqué de le faire si elle avait été composée de toutes pièces. Nous pensons donc que sur cette donation, bien réelle mais dont l'original a été perdu, ou que l'on peut avoir fait opportunément disparaître, la partie finale dans laquelle est cité Saint-Macaire, a été interpolée. Il s'agit d'un acte falsifié.

3. LES ORIGINES DU MONASTÈRE DE SAINT-MACAIRE ET DU RELÂCHEMENT DE SA SUJÉTION

Les deux seules mentions écrites, extraites du fonds de Sainte-Croix, évoquant Saint-Macaire pendant la première moitié du XI^e siècle, ne sont donc pas dignes de foi⁽¹²⁾. Faut-il pour autant rejeter tout ce que ces textes nous apportent ? Est-ce parce qu'ils sont diplomatiquement faux qu'ils ne sont pas historiquement sincères ? Nous ne le pensons pas. La sujétion de Saint-Macaire à Sainte-Croix est plausible, on ne voit pas pourquoi les abbés de Sainte-Croix auraient exigé la soumission des Macariens s'ils n'avaient juridiquement des raisons de le faire. Un autre texte en apporte la preuve.

Une notice composée en 1154 par Arnaud-Gombaud, abbé de Sainte-Croix, nous apprend que du temps de Guillaume, duc d'Aquitaine et de Joscelin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, soit entre

1056 et 1086, Guillaume-Amanieu, seigneur de Benauges⁽¹³⁾ avait reproché à Arnaud-Trencard, alors abbé de Sainte-Croix, de ne pas avoir acquis de biens en faveur du lieu de Saint-Macaire. C'est pourquoi, trois quarts de siècle plus tard, Arnaud-Gombaudo prit soin de dresser par écrit la liste des biens et des efforts qu'il fit pour enrichir Saint-Macaire⁽¹⁴⁾. Entre 1056 et 1086 il existait donc bien un monastère à Saint-Macaire et des liens étaient alors attestés avec Sainte-Croix.

Les certitudes s'arrêtent ici. Pour connaître les origines de la sujétion de Saint-Macaire à Sainte-Croix et, au delà, les origines de ce monastère, il n'y a pas d'autre recours que de formuler des hypothèses. Si l'on admet que les prétentions de l'abbé de Sainte-Croix étaient fondées et que la pseudo-donation de 1027 repose sur une tradition véridique, il est possible que la *villa* de Saint-Macaire ait été donnée à l'abbaye bordelaise par les comtes de Bordeaux à la fin du X^e ou au début du XI^e siècle, peut-être en même temps que la *villa* de Soulac, située à l'autre extrémité du diocèse⁽¹⁵⁾. L'éloignement de ces deux dépendances (situées à 40 et 90 km de Bordeaux), la vacance de l'autorité publique pendant la crise de succession de la Gascogne (1032-1058), ont dû favoriser le relâchement des liens avec Sainte-Croix et permettre à des laïcs enclins à usurper les biens d'église, d'accaparer ces établissements.⁽¹⁶⁾

II. SAINT-MACAIRE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XI^e SIÈCLE, PREMIÈRES TRACES INCONTESTABLES ET PREMIERS CONFLITS AVEC SAINTE-CROIX

Les autres documents que nous avons rassemblés nous conduisent maintenant à la fin du XI^e siècle, période au cours de la-

quelle on constate que le monastère de Saint-Macaire avait acquis une certaine autonomie. C'est alors que sont apparus les premiers signes de conflit avec Sainte-Croix.

1. UN MONASTÈRE BÉNÉFICIAIRE D'UNE LARGE AUTONOMIE

Le cartulaire de Sainte-Foy de Conques fournit une charte que le transcripteur a daté sans plus de précision de la fin du XI^e siècle évoquant les moines de Saint-Macaire. Un certain Aner-Sanche et son fils Boson ont fait une *convenientia* avec un moine de Sainte-Foy de Conques appelé Deusdet. Celle-ci portait sur le partage, entre les moines de Saint-Macaire et ceux de Sainte-Foy de Conques, de la dîme et des revenus de l'autel d'une localité non localisée appelée *Mons Bovario* et située sur le Dropt. Aner-Sanche et son fils devaient faire une *mansio*, pour un moine de Saint-Macaire, sur laquelle devait être rassemblée sa part de dîme⁽¹⁷⁾. Les moines de Saint-Macaire, pouvaient donc acquérir des biens (des dîmes en l'occurrence), déléguer sur place l'un d'eux afin des les administrer, tout cela sans l'avis de l'abbaye bordelaise.

Cette situation finit par susciter la première réaction connue de Sainte-Croix. En 1120, la querelle entre les deux monastères étant portée devant l'archevêque de Bordeaux, Arnaud-Géraud de Cabanac, les moines de Saint-Macaire rapportèrent que, du temps de son prédécesseur Joscelin de Parthenay, et en présence du comte de Poitiers, Gui-Geoffroi (le duc d'Aquitaine Guillaume VIII), la question avait déjà été débattue, soit entre 1056 et 1086. Ils soutenaient qu'ils avaient été dispensés de venir habiter Sainte-Croix, et les moines de Sainte-Croix d'habiter Saint-Macaire, ainsi qu'en témoignaient certaines chartes, qu'ils ne furent malheureusement pas capables

de fournir au prélat⁽¹⁸⁾. L'impossibilité dans laquelle se trouvaient les macariens de présenter ces preuves atteste que celles-ci avaient disparu (peut-être, nous le verrons, lors de l'attaque de 1096) mais ne remettent pas en cause l'existence de tensions entre les deux établissements à cette époque, ce que confirme la notice de l'abbé Arnaud-Gombaudo, évoquée plus haut.

2. LE RÔLE DU SEIGNEUR DE BENAUGES ET DU DUC D'AQUITAINE GUILLAUME VIII

Selon celle-ci, Guillaume-Amanieu, seigneur de Benauges serait intervenu en faveur des moines de Saint-Macaire entre 1056 et 1086. Le cartulaire de La Sauve-Majeure nous permet d'approcher ce personnage bien connu de Gérard de Corbie, le fondateur de la grande abbaye bénédictine, et qui passait pour être son ami⁽¹⁹⁾.

Guillaume-Amanieu, qui n'est jamais gratifié du titre vicomtal contrairement à ce qui a souvent été écrit⁽²⁰⁾, est qualifié dans quelques notices de ce cartulaire «de premier de cette région» (*ipsius regionis princeps*). Il apparaît à la cour du duc Guillaume VIII, à Bordeaux. Il put s'allier à de plus puissantes familles, celles des comtes d'Angoulême et des vicomtes de Bezaumes, vraisemblablement par mariage de ses filles. Deux notices nous permettent de suivre le déroulement de plaids seigneuriaux qu'il présida, où se pressait la noblesse de cette partie de l'Entre-deux-Mers, à Saint-Christophe de Donzac et à Saint-Macaire, face au château de Langon⁽²¹⁾.

La sollicitude qu'il manifesta vis à vis des Macariens dans le contentieux qui les opposait aux moines de Sainte-Croix résulte peut-être d'une avouerie. Cette institution, par laquelle un laïc protégeait un

établissement religieux, est attestée dans la région au début du XI^e siècle, dans le prieuré bénédictin de La Réole, à une dizaine de kilomètres de Saint-Macaire en amont de la Garonne⁽²²⁾. On la rencontre encore sous une forme édulcorée à la fin du XI^e siècle en Entre-deux-Mers⁽²³⁾. Ces avoueries ont en fait surtout permis aux laïcs qui les détenaient, d'usurper une partie des droits de l'établissement qu'ils étaient censés défendre. Or Guillaume-Amanieu levait un péage à Saint-Macaire⁽²⁴⁾. Il y contrôlait le franchissement de la Garonne et c'est là qu'il réunissait ses fidèles ; ses descendants détenaient d'ailleurs une juridiction criminelle sur une partie de la ville. Il y a donc de très fortes probabilités pour que l'intervention de Guillaume-Amanieu dans ce contentieux, qu'il a peut-être lui-même suscité, résultait de l'intérêt qu'il avait acquis dans la conduite des affaires du monastère de Saint-Macaire.

Notons que le duc d'Aquitaine Guillaume VIII prit des positions favorables aux Macariens et donc à Guillaume-Amanieu. Cette attitude, qui tranche allons-nous voir, avec celle de son successeur, nous semble dictée par le quasi-mépris qu'il affichait pour certains des plus vieux établissements religieux de Bordeaux. Excepté l'église cathédrale, dirigée par un fidèle, l'archevêque Joscelin de Parthenay, auquel il renouvela des privilèges, Guillaume VIII ne gratifia ni Saint-Seurin de Bordeaux, ni Sainte-Croix. On a même l'impression qu'il s'ingénia à les humilier. Il fit au prieuré Saint-Martin du Mont-Judaïque une donation considérable, alors qu'il ne céda rien aux chanoines de Saint-Seurin dont la collégiale était située quelques centaines de mètres plus loin⁽²⁵⁾. Il prit position à deux reprises contre Sainte-Croix, dans les contentieux que les moines de Saint-Sever et de Saint-Macaire avaient portés devant lui, sans jamais montrer la moindre géné-

rosité vis à vis des bénédictins bordelais⁽²⁶⁾.

Guillaume VIII reprochait peut-être à ces deux établissements le rôle qu'ils avaient tenu dans la crise de succession de la Gascogne. Quoique les textes soient rigoureusement muets sur ce sujet, il est possible que Saint-Seurin et Sainte-Croix de Bordeaux, restaurés l'un et l'autre par les comtes de Bordeaux, ducs de Gascogne, aient penché pour le candidat de cette famille, Bernard Tumapaler, contre les prétentions du duc d'Aquitaine. Enfin, les prises de position de Guillaume VIII en faveur des Macariens se comprennent plus sûrement par le souci de ménager la puissance du seigneur de Benauges, dont la fidélité était capitale pour le contrôle du sud bordelais.

III. LA CRISE DE 1096

La situation du monastère de Saint-Macaire fut brutalement remise en question en 1096.

1. LA SUJÉTION DE SAINT-MACAIRE À SAINTE-CROIX DE BORDEAUX

Le premier jour de l'année 1096, soit selon le style de l'Annonciation le 25 mars,⁽²⁷⁾ une décision du duc d'Aquitaine Guillaume IX déclencha une grave crise. Une charte du cartulaire de Sainte-Croix nous apprend qu'il fut sollicité par Foulques, abbé de Sainte-Croix, pour confirmer la donation de l'autel de Sainte-Marie de Soulac que Guillaume VIII, son père, avait faite à Arnaud, abbé de Sainte-Croix, à la suite du jugement prononcé par les légats pontificaux Amat d'Oloron et Hugues de Dié lors du concile tenu à Bordeaux en 1079. Foulques lui demanda également de recevoir sous sa tutelle et sa protection⁽²⁸⁾ non seulement l'autel de Soulac et ses dépendances, mais également les lieux de Sainte-Croix et Saint-Macaire

avec leurs *honores*. Acquiesçant à cette supplique, le duc prit sous sa protection, l'abbé Foulques, Sainte-Croix, Saint-Macaire et ses dépendances (*honores ad se pertinentibus*). Il est possible que les deux textes étudiés plus haut aient été falsifiés à ce moment là. En effet, la fausse donation de 1027, dans la version que nous offrent les *Rôles Gascons* et la *Gallia*, présente, parmi les témoins, un prévôt nommé Guillaume, attesté dans les années 1090-1120⁽²⁹⁾.

Le geste de Guillaume IX eut une importance considérable pour la région. Aucun de ses prédécesseurs aquitains ou gascons ne s'était obligé de façon officielle ou non suspecte à défendre de cette façon les intérêts d'un établissement religieux du Bordelais. Selon nous ses motivations étaient multiples. La soudaine et nouvelle orientation de la politique de Guillaume IX semblait d'abord liée à l'agitation qui régnait dans cette partie de ses Etats dans l'attente d'Urbain II, prêchant la première croisade et qui arriva à Bordeaux à la fin du mois d'avril 1096⁽³⁰⁾. Le pape y consacra la cathédrale Saint-André le 1^{er} mai, puis il passa par Bazas, dont il consacra la cathédrale le 2 ou le 3 mai; il était à Toulouse le 7 de ce mois. Prendre un monastère sous sa protection en réactivant la congrégation qui lui était liée, quelques jours avant la venue du pontife, peut sembler de la part du duc, comme un geste de bonne volonté vis à vis du pape qu'il attend en ce début du printemps à Bordeaux.

Mais cette soudaine compassion fut assez sélective, puisqu'aucun des autres établissements de la région ne reçut une telle protection. Sainte-Croix présentait en effet, et elle seule, de réels enjeux dans la politique ducale. Les lieux que Guillaume IX prenait sous sa protection contrôlaient de fait les deux portes du comté de Bor-

deaux, Soulac, à l'entrée de l'estuaire de la Gironde permettant de surveiller l'accès nord, Saint-Macaire au sud sur la Garonne, à l'entrée du diocèse. Le geste de Guillaume IX brisait de fait la situation établie entre Sainte-Croix et Saint-Macaire avec l'appui de son père Guillaume VIII. Plus que par des considérations géopolitiques, ce renversement nous semble également dicté par les risques que faisait courir à ses Etats la politique des comtes d'Angoulême et leur récente installation à Benauges.

L'*Histoire des comtes d'Angoulême* nous rapporte en effet que le comte Guillaume V Taillefer avait épousé Vitapoy, la fille d'un certain Amanieu «le Gascon», et qu'il tenait du droit de sa femme le *castellum* de Benauges⁽³¹⁾. Or les comtes d'Angoulême avaient déjà acquis de la même façon l'importante seigneurie de Blaye et la vicomté de Fronsac, en fait les accès nord et est de Bordeaux. La perspective de les voir s'imposer dans le sud du Bordelais, à la porte du diocèse qui était aussi une des clés pour toute descente vers le sud et le Toulousain, a certainement inquiété Guillaume IX au moment où il venait d'épouser Philippie, la fille du comte de Toulouse, et commençait à tourner ses regards vers cette région⁽³²⁾.

2. L'ATTAQUE ET LA DESTRUCTION DE SAINT-MACAIRE

On ne peut qu'être tenté de relier cette décision aux événements que relatent l'*Histoire des comtes d'Angoulême* et une charte du cartulaire de Saint-Jean d'Angély.

Selon l'*Historia Pontificum*, «les hommes de cette terre avaient renié leur fidélité au comte d'Angoulême et lui avaient arraché les *castella* de Benauges et de Saint-Macaire». Après avoir réuni une armée par ses propres moyens, Guillaume V Taillefer récupéra ces places fortes⁽³³⁾. La notice du

cartulaire de Saint-Jean d'Angély précise de son côté : «en 1096, Guillaume IX, tenant le duché d'Aquitaine, assiégea la forteresse de Saint-Macaire, il dépeupla un *castrum* par le fer et le feu et prit une forteresse très bien défendue (*arcem munitissimam*)»⁽³⁴⁾. La description que l'on lit de l'attaque est d'ailleurs intéressante pour l'organisation des lieux : le *castrum* que Guillaume dut dépeupler semble s'être trouvé autour ou à proximité immédiate de l'*arx* proprement dite, dernier réduit défensif d'un ensemble fortifié⁽³⁵⁾. Les deux textes sont cependant contradictoires. S'ils s'accordent pour placer Saint-Macaire au centre de deux expéditions militaires, l'un et l'autre divergent sur leur chef. Auguste Richard avait bien remarqué que l'*Historia Pontificum*, panégyrique des comtes d'Angoulême, donnait le beau rôle à Guillaume Taillefer et passait sous silence celui du duc. Selon lui le duc et le comte d'Angoulême se seraient cependant entendus pour venir à bout des rebelles, chacun portant son effort sur l'un des deux *castella*.⁽³⁶⁾

La réalité semble plus complexe. Aucun des deux textes ne suggère qu'il y eût action concertée entre Guillaume IX et le comte d'Angoulême. Ils n'étaient pas, d'ailleurs, en bons termes. On ne comprend pas non plus pour quelles raisons les comtes d'Angoulême, bénéficiant d'un tel soutien, ne soient pas parvenus à s'imposer dans la seigneurie de Benauges. C'est Bernard de Bouville, vicomte de Bezeumes, qui agissait en lieu et place de Guillaume-Amanieu, disparu dès la fin des années 1080 et ce jusque dans les années 1103-1110. Bernard ne manifesta jamais la moindre déférence à l'égard des Angoumois. De toute évidence les deux expéditions ont été séparées dans le temps.

La succession de Benauges a donc dû constituer un premier motif d'intervention à Saint-Macaire. Guillaume-Amanieu, sei-

gneur de Benauges, n'a pas laissé de fils. Bernard de Bouville, qui devait être son neveu, lui a succédé⁽³⁷⁾. Le comte d'Angoulême s'est certainement opposé à cette dévolution, faisant valoir les droits de sa femme, une soeur ou une fille de Guillaume-Amanieu, afin d'accroître ses possessions en Bordelais. De notre point de vue l'attaque de Guillaume Taillefer sur Saint-Macaire et Benauges, n'a donc pas pu être menée de concert avec le duc. Au contraire, pour Guillaume IX, la réussite de l'entreprise des Angoumois qui fut antérieure à sa descente a dû être difficilement ressentie. C'est la raison pour laquelle il opéra une transformation radicale de la politique que son prédécesseur et lui-même avaient tenue vis à vis de Sainte-Croix de Bordeaux.

L'abbé de Sainte-Croix, Foulques, sentit que le moment était venu pour soulever la question de Saint-Macaire. Il s'adressa donc au duc muni des deux faux et conscient que, cette fois-ci, leurs intérêts se rencontreraient. En plaçant Sainte-Croix et Saint-Macaire sous sa protection, Guillaume IX se donnait les moyens d'intervenir dans le sud du Bordelais. De leur côté, les moines de Saint-Macaire ne durent pas rester neutres. Ils ne pouvaient pas en effet accepter la sujétion à Sainte-Croix contenue dans cette charte parce qu'elle écartait le jugement de Guillaume VIII et de l'archevêque Joscelin de Parthenay. Leur mécontentement dut contribuer à envenimer les choses car on sait les ecclésiastiques prompts à défendre par les armes ce qu'ils estimaient être leur bon droit, les démêlés entre les évêques de Bazas et d'Agen, une vingtaine d'années plus tard, en témoignent.

Il résulta de cette opération une importante redistribution des rôles à Saint-Macaire. Dans les années suivantes, le seigneur de Benauges n'est plus intervenu dans les affaires du monastère de Saint-Ma-

caire : aucun des 21 textes qui relatent le contentieux entre les deux monastères de 1120 à 1165 n'évoque une quelconque manifestation de sa part. Cependant il restait seigneur d'une partie de la ville. Les comtes d'Angoulême ne sont plus réapparus dans ce secteur, écartés au profit des vicomtes de Bezaumes, seigneurs de Benauges, qui ont conservé la seigneurie au XII^e siècle. Quant aux moines de Saint-Macaire ils n'acceptèrent la sujétion vis à vis de Sainte-Croix que pendant quelques années, puisqu'ils la contestèrent à nouveau peu avant 1120.

CONCLUSION

Les macariens ont donc été victimes des aléas de la politique ducale à la fin du XI^e siècle. La question de l'obédience vis à vis de Sainte-Croix, fondée en droit, était tantôt écartée tantôt affirmée par les ducs d'Aquitaine selon la conjoncture. Il n'est donc pas surprenant de voir cette question resurgir au XII^e siècle, les Macariens pouvant escompter un nouveau retournement ducal. La crise de 1096 témoigne de l'autorité du duc : en pleine réforme grégorienne et au plus fort de la tournée d'Urbain II, il continuait à s'intéresser de très près aux établissements utiles à sa politique ; il pouvait encore contrecarrer les visées des grandes maisons seigneuriales.

Ce dossier illustre aussi les difficultés que connaissaient au XI^e siècle les petites congrégations régionales. Les liens de dépendance étaient souvent conduits à se relâcher et la main-mise des laïcs n'arrangeait rien. On observe les mêmes problèmes entre le prieuré de La Réole et sa dépendance de Saint-Caprais de Pontons dans le diocèse de Dax.

Il reste que l'histoire du monastère de Saint-Macaire demeure environnée d'un grand nombre d'interrogations. Les textes

nous offrent quelques certitudes mais ils nous ont conduits à émettre beaucoup d'hypothèses, c'est le lot commun des chercheurs travaillant sur cette période dans notre région. Des documents ont disparu, ceux qui nous sont parvenus ont subi de forts remaniements ou sont datés de telle façon que la succession des événements repose en grande partie sur des probabilités. Ils sont aussi muets. Ainsi, quelle fut l'ampleur des destructions en 1096 ? Sur quoi s'appuyait la sujétion du monastère à Sainte-Croix ? A quand remontait-elle précisément ? Quelle était l'importance de cet établissement ? Quelle est plus simplement son origine ? Autant de questions pour lesquelles nous avons essayé d'apporter des éléments de réponse par les textes, en espérant qu'ils puissent guider les futures prospections archéologiques.

NOTES

- 1) CHAULIAC (A.), *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, Archives de la France monastique*, t. IX, Ligugé-Paris 1910. A. Chauliac a consacré un chapitre à cet épisode qui se déroula essentiellement au XII^e siècle. Il s'est appuyé sur 21 pièces extraites des archives de Sainte-Croix, bulles pontificales, sentences archiépiscopales, lettres de l'abbé de Sainte-Croix actuellement conservées aux Archives Départementales de la Gironde, regroupées en trois rouleaux et publiées dans le tome 1 des *Archives Historiques de la Gironde*. On peut aussi utiliser VIRAC (D.A.), *Histoire de Saint-Macaire*, 1890, réed. 1990, t.I et II; DROUYN (L.), *La Guienne militaire*, t.II, p.106-107.
- 2) Cartulaire de Sainte-Croix de Bordeaux, éd. Ducaunes-Duval, *Archives Historiques de la Gironde*, t.XXVII, n°2. L'éditeur du cartulaire attribue faussement cette chartre à Guillaume V duc d'Aquitaine.
- 3) Macau, canton de Blanquefort, arrondissement de Bordeaux, Gironde.
- 4) Le Haillan, canton de Saint-Médard en Jalles, arrondissement de Bordeaux, Gironde.
- 5) D'après les *Rôles Gascons* en 1242 la chancellerie d'Henri III confirma, le 23 août, une donation datée de 1027 en faveur de Sainte-Croix de Bordeaux, faite par le même Guillaume, comportant par rapport à la version du cartulaire d'importantes modifications (*Rôles Gascons*, éd. Francisque-Michel, t. I, 1885, n°1124 et 1139). Selon cette version des éléments d'autres concessions duciales ont été interpolées: la donation de Guillaume IX portant sur la coutume de 3 muids de sel (Cart. Sainte-Croix. n°VI) et la confirmation de Richard portant sur la Pouyade et la Fromentade (n°IV). Enfin les auteurs de la *Gallia Christiana* publièrent, avec quelques omissions, cette dernière version et le texte de la confirmation de la chancellerie royale du 23 août 1242, *Gallia Christiana. Instrumenta*, col. 268-269.
- 6) La sauveté de Vieux-en-Albigeois datée de 987 par Charles Higounet (elle aurait été le premier exemple du genre) est en fait postérieure: BIGET (J.L.), "La sauveté de Vieux-en-Albigeois, reconsidérations", dans *Cadres de vie et sociétés dans le Midi médiéval*, Hommage à Charles Higounet, *Annales du Midi*, n°189-190, 1990, pp.19-29.
- 7) *Hec datio quippe facta est anno Millesimo vigesimo septimo Incarnationis domini nostri Jesu Christi, assistente monasteriis in primis Sancte Crucis et Sancte Marie de Solaco, et Sancti Macharii et ecclesiis aliis; Gombaudo abbate, ecclesie Burdegalensis archiepiscopo Godefredo*. Cart. Sainte-Croix. n°II.
- 8) Soulac, canton de Saint-Vivien de Médoc, arrondissement de Lesparre, Gironde.
- 9) Cart. Sainte-Croix. n°LXXX, p.109.

- 10) La place d'Ama ou Aina dans la généalogie des comtes de Bordeaux n'est pas très claire. Charles Higounet voyait en elle la fille du comte de Périgieux, Audebert I^{er}, ou Audebert II, et la femme du duc d'Aquitaine Guillaume VIII, le second des fils d'Agnès de Bourgogne, de qui elle aurait obtenu le comté de Bordeaux. Selon Renée Mussot-Goulard elle aurait été l'épouse d'Eudes, comte de Bordeaux et duc de Gascogne entre 1036 et 1039, second des petits-fils du dernier prince de la dynastie gasconne, Guillaume-Sanche, mort en 1032. A la mort d'Eudes, Ama aurait conservé le comté de Bordeaux que lui avait peut-être confié le dernier duc avant sa mort. Elle aurait en seconde nocces épousé le demi-frère de son défunt mari, le futur Guillaume VIII. MUSSOT-GOULARD (R.), *Les princes de Gascogne*, 768-1070, p.190.
- 11) *Hec datio quippe facta est anno Millesimo quadragesimo tertio Incarnationis Domini nostri Jesus Cbristi, Francorum Henrico rege regnante, providente Gaudefredo, archiepiscopo et incomparabili luce sapientie ac morum honestate refulgente sedi sancte ecclesie Burdegalensis, domino Gombaldo abbate, assistente monasteriis, in primitus Sancte-Crucis et Sancte-Marie, cui hec datur hereditas, et Sancti-Macarii; et ut hec nostra munita sit successorum nostrorum oppido juvamina, ne illorum ignorantia hec donum perdat sancta Ecclesia.* Cart. Sainte-Croix n°LXXX
- 12) L'épisode du transfert des reliques de saint Macaire vers Bordeaux ne permet pas de régler la question. Il est attribué, selon certains, à Guillaume le Bon : PROUST (P.), *La vie de saint Macaire*, 1724; opinion reprise par VIRAC (D.A.), *op.cit.* p.14. Pour d'autres, il est postérieur à la «pseudo-donation» de 1027: LOPES (H.), *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*, 1668, rééd. Callen, 1882, p.199; opinion reprise par Léo Drouyn, *op.cit.*, p.106. Quoi qu'il en soit, cet épisode n'apporte aucun repère digne de confiance, car il ne repose sur aucune source. Sa datation a été échafaudée à partir des suppositions du chanoine Lopès. La seule certitude, à ce propos, c'est qu'il dut être réalisé avant le 24 janvier 1040 (n.st.) date à laquelle a été consacrée la nouvelle église Saint-Sauveur comme en témoigne l'inscription de la dédicace.
- 13) Benauges, commune d'Arbis, canton de Targon, arrondissement de Bordeaux, Gironde.
- 14) *Archives Historiques de la Gironde*, t. I n° CXVII. Cette pièce n'apparaît pas dans le cartulaire transcrit dans le tome XXVII des *A.H.G.*
- 15) Cart. Sainte-Croix, n°I. Ce texte présente la donation du comte Guillaume le Bon avant 977/988. Elle a été insérée dans une notice faite à la fin du XI^e siècle, qui relate la restauration de l'abbaye par le comte et ses *principes*.
- 16) L'appropriation des biens de l'église par les laïcs s'observe tout au long du XI^e siècle. Deux repères sont fournis notamment par le cartulaire de Saint-Seurin : *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin*, éd. BRUTAILS (J.A.), Bordeaux, 1897, n° IX (1009.1032) et n° XVIII (1085).
- 17) *Cartulaire de l'église Sainte-Foy de Conques*, édition Desjardins, Paris, 1879, n° 51 p.51-52.
- 18) Léo Drouyn, sans preuves, place ce contentieux en 1080 (*op.cit.* p.107). Les Macariens n'étant pas capables de fournir ces lettres, l'archevêque donna finalement raison aux moines de Sainte-Croix, exigeant que les religieux habitassent soit à Saint-Macaire soit à Sainte-Croix. Le jugement, qui ne fut d'ailleurs pas respecté par les Macariens récalcitrants, nous intéresse moins que la mention d'une première sentence sur cette affaire rendue à notre connaissance, entre 1059 et 1086.
- 19) *Grand Cartulaire de La Sauve-Majeure*, éd. HIGOUNET (Ch. et A.), Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux 1996, n°6. Sur Guillaume-Amanieu de Benauges et la seigneurie de Benauges à la fin du XI^e siècle, voir BOUTOULLE (F.), «Les manifestations du premier seigneur de Benauges (1079-fin du XI^e siècle)», dans *Benauges*, (recueil d'articles consacré à l'histoire de la seigneurie de Benauges, titre provisoire), éd. A.S.P.E.C.T., à paraître, 1998.
- 20) Si certains historiens et érudits ont pu affubler du titre vicomtal, Guillaume-Amanieu, le premier des seigneurs de Benauges connu, c'est parce que plusieurs de ses successeurs, portant les mêmes prénoms et qualifiés comme lui de seigneurs de Benauges, sont aussi dans des actes malheureusement non datés, vicomtes de Benauges. Or une fois le *corpus* de texte daté sur la base de recoupements chronologiques à l'aide des intervenants mentionnés dans chaque acte, on constate que le titre vicomtal n'apparaît pas chez les seigneurs de Benauges avant les années 1120-1130.
- 21) G.C.S.M, éd. HIGOUNET, n°6, 8 et 9.
- 22) AIMOIN, *Vita s. Abbonis abbatis Floriacensis*, *Patrologie Latine*, t.139, col. 409-411. Traduction, HIGOUNET (Ch.) et MARQUETTE (J.B.), *Histoire de l'Aquitaine, Documents*, Toulouse, 1973, p.96-101.
- 23) G.C.S.M, éd. HIGOUNET, n°16. L'éditeur de la notice d'Arnaud-Gombaud suggère dans une note infra-paginale que Guillaume-Amanieu revendiquait l'église de Saint-Macaire en raison du droit de seigneurie ou d'une avouerie (*jure seu domini seu advocacionis*). Cette mention n'est pas extraite des pièces de Sainte-Croix de Bordeaux, elle provient du cartulaire de La Sauve mais ne s'applique pas à Saint-Macaire (n°13).
- 24) G.C.S.M, éd. HIGOUNET, n°948.
- 25) *Archives Historiques de la Gironde*, t.49, n°IX, p.320.
- 26) NORTIER (E.), «L'affaire de l'église de Soulac, d'après les actes faux contenus dans le beatus de Saint-Sever (XI^e siècle)», *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye, Colloque international tenu les 25, 26 et 27 mai 1985*, Comité d'Etudes sur l'histoire et l'art de la Gascogne, 1986, pp.99-109.
- 27) Sur les usages chronologiques en Bordelais au XI^e et XII^e siècles, voir HIGOUNET (Ch.), *Bordeaux pendant le haut Moyen Age*, Bordeaux, 1963, p. 293-294.
- 28) *Sub tutela et defensione nostra*. Cart. Sainte-Croix, n°III.
- 29) HIGOUNET (Ch.), *op.cit.*, p. 105-107.
- 30) Après l'appel de Clermont, le 18 novembre 1095, le pape avait parcouru les Etats de Guillaume IX (Limoges, Charroux, Poitiers, puis, après un détour par l'Anjou, il était revenu à Poitiers le 30 mars ; il était à Saintes le 13 avril, à Bordeaux à la fin du mois d'avril et le 7 mai à Toulouse).
- 31) *Historia Pontificum et comitum Engolismensium*, éd. Boussard, Paris, 1957, p.29.
- 32) Guillaume IX s'empara de Toulouse à la fin de l'année 1097.
- 33) *Sane castellum Benaugium quod ex parte uxoris sue juris sui erat et castellum Sancti-Macarii, cum homines illius terrae infideles ei abstulissent, illuc perducto electo exercitu, ad magnum sui honorem in proprius usus recuperavit.* *op. cit.* p.29.
- 34) *Vuillmo ducatum tenente in Aquitanie qui eo tempore, arcem Sancti Macharii obsidione premebat, et in brevi castrum ferro et incendio depopulavit et arcem munitissimam cepit.* Cartulaire de Saint-Jean d'Angely, Ed. MUSSET (G.), *Archives Historiques de Saintonge et d'Aunis*, t.XXX, 1901, n°CLXXXII, p.220-221.
- 35) Il est aussi possible que l'auteur de la notice désignait trois sites différents plutôt qu'un seul double.
- 36) RICHARD (A.), *Histoire des comtes de Poitou*, Paris 1903, p.412.
- 37) Sur cette question voir BOUTOULLE (F.), *art.cit.*